



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 10 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT a donné procuration à Antoine BADIDI, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Ghislain FRANCOIS, Maryse BERNARD a donné procuration à Wilfrid SALMON, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Demande de subvention « ADVB » pour la construction d'un plateau multisports intercommunal à Dourlers

Numéro de la délibération : DC_2023_025

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Exposé :

Compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement des équipements multisports de proximité, la 3CA a entrepris en fin d'année 2022 la

construction de plateaux multisports sur onze communes qui n'en disposaient pas jusqu'à présent.

Monsieur le Président rappelle que, pour disposer d'un plateau multisports intercommunal, la commune doit être propriétaire d'un terrain nu sur lequel la 3CA vient implanter l'équipement. Ce terrain nu est ensuite mis à disposition de la communauté de communes, à titre gratuit.

Dans le cadre du montage financier, la Communauté de Communes n'a pas obtenu en 2022 la subvention du Département au titre du dispositif « Aide Départementale Villages et Bourgs » pour le projet de plateau qui sera implanté à Dourlers. Par conséquent, Monsieur le Président propose, avec accord de la Mairie de Dourlers, de déposer un nouveau dossier de subvention auprès du Département au titre de l'année 2023.

Décision :

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Considérant que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement des équipements multisports de proximité,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 10 mars 2022 autorisant le Président à solliciter une subvention ADVB auprès du Département pour la construction d'un plateau multisports à Dourlers,

Vu le programme pluriannuel d'investissement voté pour l'année 2023, incluant la construction de onze nouveaux plateaux multisports, y compris celui de Dourlers,

Vu l'aide accordée par l'Agence Nationale du Sport pour le plateau multisports de Dourlers, correspondant à 40 % du coût prévisionnel,

Vu le courrier du Département du Nord accordant une dérogation pour un commencement des travaux sur le plateau multisports de Dourlers à partir du 20 juillet 2022,

Vu l'ordre de service signé en date du 4 octobre 2022,

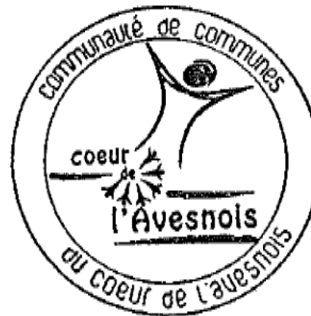
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président de la communauté de communes à solliciter une demande de subvention auprès du Département, au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs, pour la construction d'un plateau multisports intercommunal sur la commune de Doulers,

DIT que l'aide sollicitée auprès du Département s'établit à hauteur de 40% des dépenses prévisionnelles HT (185 438,94 €), soit : 74 175,58 €

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 28/03/2023

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu le 28/03/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230316-DC_2023_025-DE